



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°131

05 Septembre 2019

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Bon retour à tous, j'espère que les vacances se sont bien passées, après ces mois d'avril à juin animés par nos EPRD et ERRD, revenons à notre actualité réglementaire.

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **[ARS Hauts-de-France finance des plans de retour à l'équilibre financier](#)**

En 2018, 22 établissements et services médico-sociaux des Hauts-de-France ont bénéficié d'un contrat de retour à l'équilibre pour faire face à leurs difficultés financières. Une démarche financée par l'ARS à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Une approche intéressante que nous aimerions voir déployer plus souvent

- **[Le Conseil d'État confirme le principe d'exonération fiscale pour les Ehpad publics](#)**

Dans un arrêt du 24 avril, le Conseil d'État statue au fond sur l'assujettissement d'un Ehpad public la taxe foncière sur les propriétés bâties. Et clarifie l'interprétation de la loi fiscale concernant le principe d'exonération de l'impôt.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **[Expérimentations innovantes en santé : DOMOPLAIES, le premier projet régional autorisé par l'ARS en Occitanie](#)**

CICAT Occitanie est le premier acteur de la région Occitanie à obtenir un accord de l'ARS pour expérimenter sur l'ensemble du territoire régional, via un financement inédit, le projet «

DOMOPLAIES », dispositif d'expertise spécialisée en plaies chroniques et/ou complexes venant en appui des acteurs de premier recours.

- **Expérimentation dans le Finistère : Mise en place d'un bus dentaire**

Une expérimentation menée dans le Finistère pour cinq ans vise à améliorer la santé des résidents d'Ehpad, Mas, Fam et IME, et à réduire le recours à l'hospitalisation. Et ce, grâce à un service de dépistage et de soins bucco-dentaires mobiles. Le défaut de prise en charge bucco-dentaire des personnes âgées et des personnes en situation de handicap peut entraîner des ruptures de parcours de soins. Dénutrition ou complications pathologiques, le seul recours des établissements et services médico-sociaux (ESSMS) est parfois l'hospitalisation. Pour pallier ce phénomène, il a été décidé d'expérimenter la création d'un centre de santé bucco-dentaire mobile, baptisé bus-dentaire, "qui permet à des chirurgiens-dentistes spécifiquement formés au handicap et aux soins des personnes âgées d'effectuer des soins bucco-dentaires de qualité en intervenant sur les lieux d'hébergement de la personne. 675 000 euros (€) sont dédiés à ce projet.

- **EHPAD : Prestataire de formation ?**

La résidence Saint-Jacques de Grenade-Cadours prépare son dossier de certification pour asseoir son activité de prestataire de formation. À côté des organismes privés, s'il est fréquent pour les fédérations ou les groupes du secteur médico-social d'être prestataires de formation, cela est plus rare pour les Ehpad. Le directeur souligne notamment que former ses salariés dans son établissement est plus facile à organiser et moins coûteux. Il peut ainsi mettre en place des petits groupes de formation.

- **RGPD : Un ouvrage pour vous aider**

Les ESSMS collectent, dans le cadre de leurs activités, de nombreuses données personnelles concernant leurs usagers mais aussi leurs personnels et leurs prestataires : éléments d'identification, informations relatives à la vie personnelle, données relatives à leur état de santé, etc. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen et applicable depuis le 25 mai 2018, renforce en effet les droits des personnes et accroît notablement les obligations des gestionnaires et responsables de traitement.

Pour vous aider, une fois n'est pas coutume, cet ouvrage est dédié aux gestionnaires et directeurs d'ESSMS, il aborde tous les champs relatifs à la sécurisation des données dans le secteur :

- l'évaluation des risques et la détermination de l'impact du RGPD ;
- le traitement des données sensibles et l'adoption de mesures de sécurité ;
- l'hébergement des données et la mise en place d'un registre de traitement, etc.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Evaluations : Quoi de neuf**

A compter du 1er janvier 2021, les évaluations interne et externe des ESSMS s'effectueront selon une procédure unifiée et élaborée par la Haute autorité de santé (HAS). Réunir sous une même procédure les évaluations interne et externe, tout en renforçant le rôle de la HAS. Tel

est l'objet de l'article 75 de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019.

Objectifs poursuivis : plus de transparence, plus de valorisation et plus de confiance dans la démarche qualité des structures sociales et médico-sociales. L'entrée en vigueur de cette réforme est fixée au 1er janvier 2021. Un décret devra déterminer le rythme des évaluations ainsi que les modalités de publication de leurs résultats.

La loi prévoit ainsi qu'à compter du 1er janvier 2021, les ESSMS évalueront et feront procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure qui sera élaborée par la HAS. Selon l'exposé de l'amendement, « cette évolution permettra à la HAS de définir la procédure d'évaluation des ESSMS, comprenant une auto-évaluation par les ESSMS ainsi qu'une évaluation réalisée par organisme habilité ».

La distinction entre « évaluation interne » et « évaluation externe » disparaît, puisqu'il s'agit des deux faces d'une même pièce. Néanmoins, explique Véronique Ghadi, directrice de la qualité de l'accompagnement social et médico-social de la HAS, l'évaluation comportera toujours une première phase où les équipes s'auto-évaluent, et une seconde phase où un organisme extérieur posera un « regard tiers » sur la structure.

Cette nouvelle procédure prendra la forme d'un référentiel national - élaboré par la HAS avec les acteurs du secteur -, « modulable pour prendre en compte les spécificités des publics accueillis par les structures », précise Véronique Ghadi.

Un formalisme allégé

La phase d'auto-évaluation par les équipes devrait avoir un caractère « moins formalisé » que l'évaluation interne, selon Véronique Ghadi. En effet, le formalisme actuel parfois trop lourd « peut faire perdre le sens de l'évaluation interne ». Par ailleurs, à l'avenir un seul rapport d'évaluation devra donc être envoyé à l'autorité ayant délivré l'autorisation (ainsi qu'à la HAS), au lieu des deux actuellement (rapport d'évaluation interne et rapport d'évaluation externe).

Habilitation des organismes évaluateurs

En outre, la loi confie à la HAS la charge de définir le cahier des charges auquel seront soumis les organismes souhaitant procéder à l'évaluation. Ceux-ci devront être habilités à cette fin par la HAS qui pourra habilitier les organismes chargés de l'évaluation sur la base du cahier des charges qu'elle aura défini à compter du 1er janvier 2020.

En outre, à l'avenir, la HAS sera destinataire des résultats de l'évaluation, au même titre que l'autorité ayant délivré l'autorisation.

Source articles 75 et 76 loi du 24 juillet 2019

- **Les personnes âgées, enfin prises en compte grâce aux conflits des « Urgences »**

Dans un contexte de grèves qui durent aux urgences hospitalières, la ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé, lors d'un déplacement au CHU de Poitiers le 2 septembre, des mesures pour modérer les arrivées dans les services d'urgences en engageant notamment un « changement de modèle pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes »

« Pour mettre fin au « tout urgences » pour les personnes âgées qui doivent être hospitalisées, des filières « mieux-traitantes » d'admission directe dans les services de médecine seront généralisées dans les hôpitaux », indique le communiqué de presse diffusé par le ministère.

Autre mesure annoncée : le développement de la vidéo-assistance entre les Ehpad et le Samu pour éviter des hospitalisations en cas de « pathologies bénignes » .

Le tout sera formalisé, avec d'autres mesures à venir, le 9 septembre prochain, jour où la ministre recevra les acteurs hospitaliers et libéraux, les partenaires sociaux et le collectif Inter-urgences.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Etude sur la maladie Alzheimer : Limiter le risque avec 4 habitudes**

Une première étude de l'Université américaine Rush a suivi 2 765 personnes ne souffrant pas de démence au début des recherches. Chaque participant a reçu un "score de vie", qui dépendait du nombre de comportements sains qu'il abordait dans cette liste de cinq habitudes:

-Ne pas fumer ;

-Faire de l'exercice à un niveau modéré ou vigoureux pendant au moins 150 minutes par semaine ;

-Adopter un régime alimentaire favorable au cerveau (le régime "MIND", riche en légumes verts, haricots, huile d'olive, noix, volaille et pauvre en viande rouge et aliments frits) ;

-Consommer de l'alcool de façon légère ou modérée ;

-S'engager dans des activités cognitives.

Au cours des six années de suivi, 608 volontaires ont développé la maladie d'Alzheimer. Au final, les individus qui suivaient trois habitudes sur cinq ont présenté un risque 37 % plus faible de souffrir de la pathologie que ceux n'en pratiquant zéro ou qu'une. Le risque était même diminué de 60 % chez celles qui en adoptaient quatre sur cinq.

Comme quoi le bon sens a souvent raison !

- **Simplification et assouplissement des règles sur certains appels à projets**

Le seuil d'extension dans la limite des 30% ou 15 places assoupli : [décret 2019-854](#)

- **L'Insee estime nécessaire d'augmenter de 50% le nombre de places en Ehpad dans les prochaines années**

Alors que 8,8% des 75 ans et plus vivaient en institution en 2015, les places en hébergement permanent devraient croître de moitié. Selon les projections de l'Insee, 900 000 personnes devraient être accueillies en Ehpad d'ici 2045. Dans sa publication Insee Première de juillet, ces chiffres pourraient atteindre de nouveaux records. "Si les tendances démographiques et l'amélioration de l'état de santé se poursuivaient, extrapole l'Insee, la France, hors Mayotte, compterait 4 millions de séniors en perte d'autonomie en 2050, soit 16,4% des séniors." Un constat qui pousse l'Institut à s'interroger sur l'offre médico-sociale disponible.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Augmenter le ratio des AS et changer l'architecture des EHPAD : pistes de la conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH).**

Pour eux, l'augmentation indispensable des effectifs doit s'accompagner d'une réforme architecturale des unités des Ehpad" pouvant se résumer à : « Pour des unités de 20 lits ». En complément, le CNDEPAH estime ainsi que le ratio soignant nécessaire au bon fonctionnement des établissements correspond à 1 aide-soignant pour 7 résidents le matin, soit globalement une augmentation de 42% par rapport aux effectifs actuels (1 pour 10 le matin). "Les futures unités de 20 lits doivent être composées de 3 soignants majoritairement

aides-soignants, le matin et de 2 soignants l'après-midi, tous les jours de la semaine, week-end compris".

A suivre, notamment dans un contexte de pénuries de personnels soignants et de moyens des dotations soins étriqués !

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Un guide pour soulager les aidants**

Ce guide "La personne âgée dépendante à domicile : comment l'aider au quotidien ?" a été conçu par des ergothérapeutes, infirmières, kinésithérapeutes, médecins et gériatres, avec pour objectif de transmettre aux aidants les gestes appropriés, permettant un accompagnement optimal du proche aidé.

- **La HAS publie des guides pour faciliter le déploiement de la Télémédecine**

Saisie par le ministère des Solidarités et de la Santé, la HAS a élaboré des guides didactiques pour le bon usage et la qualité des actes de téléconsultation, de téléexpertise et de télémagerie destinés aux professionnels. Véritables « modes d'emploi », les guides et leurs synthèses décrivent pour chacun des actes de téléconsultation et de téléexpertise les conditions requises pour une mise en œuvre sécurisée (planification, locaux, équipements informatiques de vidéo-transmission, gestion des documents...).

- **Un court métrage contre l'ehpad-bashing**

La promotion Philippe-Croizon des élèves directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) veut changer l'image des Ehpad. Un court-métrage de témoignages de professionnels et de résidents est en projet. Son objectif est de "montrer la réalité du quotidien en Ehpad sans angélisme ni dramatisation". L'association précise dans la présentation de son projet qu'elle a en effet choisi de produire un film pour rendre compte de la vie en établissement, notamment "l'alternance entre bons moments et moments plus difficiles, entre engagement professionnel de qualité et difficultés au travail, entre lieu de vie et lieu de soins. Il s'agit de transmettre une image des Ehpad publics qui soit la plus réelle possible...". **En ligne de mire, elle vise clairement l'Ehpad bashing, estimant que "les Ehpad subissent beaucoup de presse négative dans les médias, livres, émissions télévisées, articles de journaux"**

AGENDA NATIONAL

- **Congrès des « Ages et du vieillissement » à Paris les 23 et 24 septembre 2019, à l'Espace St Martin (75003 Paris).**

Ce Congrès unique associe tous les acteurs du Grand Âge à une réflexion sociétale sur le vieillissement et vise à dégager des propositions concrètes d'actions innovantes.

- **1ere RENCONTRE TERRITORIALE du collectif « Alzheimer ensemble » "Bâtir une société inclusive le 9 septembre à Nice**

Inscription en ligne : <http://rencontre-territoriale-alzheimer-ensemble.gipco-adns.com/>
RENSEIGNEMENTS : COMM Santé 05 57 97 19 19

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Rencontres gériatriques de LISLE sur TARN « Défis et enjeux du vieillissement »**

Ces rencontres auront lieu le samedi 14 septembre 2019, à la salle Pierre SALVET de LISLE SUR TARN.

Pour tout renseignement complémentaire : FORMACOM SANTE : 7 Rue Pierre SALVET - 81310 LISLE SUR TARN / Tél : 05.63.33.32.00 - Mél : direction@mdrlislesurtarn.com
A1

- **France Alzheimer 31 : Des formations pour les aidants : calendrier du 2^e semestre 2019**

Merci de contacter le secrétariat pour vous inscrire au 09 60 01 58 21 ou par mail alzheimer31@orange.fr. Si vous avez besoin de renseignements n'hésitez pas à nous recontacter à la permanence au 05 61 21 33 39 à partir du lundi 2/09/19.

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

Congrès « Animateurs en Gérontologie »

Organisé par le Groupement national des Animateurs en Gérontologie, le 14^e congrès national de l'Animation et de l'Accompagnement en Gérontologie aura lieu les 26 et 27 novembre 2019 à Bordeaux.

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».